



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09/12/2025

Nombre de membres dont le conseil est composé : 25
 Nombre de conseillers en fonction : 23
 Nombre de conseillers présents à la séance : _____
 Nombre de conseillers absents à la séance : _____
 Nombre de conseillers décédés : 02

L'an deux mil vingt-cinq et le 09 décembre à 09 heures, le conseil municipal de la Commune d'arrondissement de Bertoua 1^{er} s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions de la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la Salle des Actes de ladite Commune sous la présidence de Monsieur **BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell** Maire, et en présence de Monsieur **NKWENTI Simon NDOH**, Préfet du Département du Lom et Djerem.

Etaient présents

N°	Noms & prénoms	Signature	Observations
01	ABAGANAMA Massawa		
02	ALHADJI OUMAR MAÏROU		
03	ANANI MENSAH Constant		677 95 2114
04	BAMAN BARA Alphonse		
05	BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell		
06	DOKO LETINA Guy Lucien		
07	MADJIKI Marie Esther		P.O Maroh
08	MAFFOTSO Félicité		
09	MAROH NDOUMBA Marceline		696 276 61
10	MBARGA Théophile Serge Wilson		
11	MENGBWA ONGONO Suzanne Thérèse		699 732 871
12	MESSE MPENG Richard		
13	MESENDE Adrien		696 14 10 03
14	MPENDEKE ZALANG		
15	NGUIARO NDINGA		
16	NDONGO Lantin		
17	NGATCHA MBITOM Ernest		
18	NYAZIL NDEH Honorine		696 00 76 84
19	SELEMA Alain Claude Nicaise		
20	TINAK METOK Jérôme		699 966 84
21	TOME NJAKO David Ramsès		
22	ZARMO Amélie		
23	ZOKOUM François Giscard		699 346 354

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N° 001/2025/CABTA 1^{er}/DM/SG/SAG
PORTANT ADOPTION DU BUDGET PROGRAMME DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{ER} POUR L'EXERCICE 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D' ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er} :

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La loi N° 2003/005 du 21 avril 2003 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- Vu** La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance ;
- Vu** La loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** Le Décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des Communes et établissements communaux ;
- Vu** Le décret N° 78/470 du 03 novembre 1978 relatif à l'apurement des comptes et à la sanction de la responsabilité des Comptables ;
- Vu** Le Décret n°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} ;
- Vu** Le décret N° 2008/028 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil de Discipline Budgétaire et Comptable ;
- Vu** Le Décret n°2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune, de la Communauté Urbaine et du Syndicat des Communes ;
- Vu** Le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** Le Décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** Le décret N° 2013/006 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu** Le décret N° 2013/059 du 15 mai 2013 fixant le Régime particulier du Contrôle Administratif des Finances Publiques ;
- Vu** Le décret N° 2018/449 du 01 Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** Le Décret N° 2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de monsieur **NKWENTI Simon NDOH** Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de Lom et Djerem ;
- Vu** L'Arrêté N° 000190/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell** et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 ;
- Vu** La lettre-circulaire conjointe N°00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Aout 2025 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
- Vu** La lettre convocation N°230/2025/L/M/CBTA1ER/SG du 02 décembre 2025 et les différentes délibérations ;
Considérant les nécessités de service ;

D É L I B É R É

Article 1^{er} : Le budget programme de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} pour l'exercice 2026 est arrêté en recettes et dépenses à la somme de **F CFA 2 953 996 782 FCFA** (deux milliard neuf cent cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-deux).

Article 2 : Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} est chargé de l'exécution de la présente Délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera, puis insérée au registre de recollement des Délibérations.

Le Secrétaire de séance



Alexis Dogoua
Le Secrétaire Général
Cadre Contractuel des Collectivités
Territoriales Décentralisées

Le Président de séance



Olivier Cromwell
BEMBEL D'IPACK Olivier Cromwell

Lu et Approuvé

Le Préfet du Département du Lom et Djerem
Bertoua, Le 19 DEC 2025

AMPLIATIONS:

- MINDDEVEL/Ydé
- PREFET /LD/BTA
- DD/MINDDEVEL L&D
- CFS/CUB
- Archives/Chronos.



Dr. Nguenti Simon Akoh
Administrateur Civil Principal
Hors Echelles